

9078/18

(OR. en)

PRESSE 27
PR CO 27

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3617^e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 22 et 23 mai 2018

Présidents **Mr Krasimir Valchev**
Ministre bulgare de l'éducation et de la science
Mr. Krasen Kralev
Ministre bulgare de la jeunesse et des sports
Mr. Boil Banov
Ministre bulgare de la culture

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION	5
L'apprentissage tout au long de la vie	5
La promotion de valeurs communes, l'éducation inclusive et la dimension européenne de l'enseignement.....	5
Concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation	6
Le potentiel des universités pour la croissance régionale et le développement des aptitudes liées à l'esprit d'entreprise et à l'innovation.....	7
Divers	8
– Lutter contre l'antisémitisme par l'éducation: orientations à l'intention des décideurs	8
– Journée européenne du sport scolaire	8
– Programme de travail de la prochaine présidence autrichienne.....	8
JEUNESSE.....	9
Le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse	9
Le rôle de la jeunesse pour faire face aux défis démographiques.....	9
Priorités futures de la politique européenne de la jeunesse	10
Réunion à l'heure du déjeuner du "forum informel" consacré à la "restructuration du dialogue structuré"	11
Divers	11
– Programme de travail de la prochaine présidence autrichienne.....	11

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

CULTURE	12
Mettre en avant le patrimoine culturel dans les politiques de l'UE.....	12
La voie à suivre: une vision à long terme de la contribution de la culture à l'UE après 2020	12
Divers	13
– Directive modifiant la directive TVA en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée: participation active aux négociations du point de vue de la politique culturelle	13
– Capitales européennes de la culture 2022.....	14
– Programme de travail de la future présidence autrichienne	14
SPORTS	15
Rôle du sport dans la promotion de valeurs communes de l'UE.....	15
Exploitation commerciale du sport de haut niveau	15
Discussion au cours du déjeuner	16
Divers	16
– Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (Montréal, 16 et 17 mai 2018)	16
– Réunion informelle des ministres des sports de l'UE (Paris, 31 mai 2018) et signature d'une déclaration pour une "Europe du sport" à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.....	17
– Programme de travail de la future présidence autrichienne	17

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Dates des élections au Parlement européen	18
---	----

AGRICULTURE

– Agriculture biologique.....	18
-------------------------------	----

TRANSPORTS

– Convention relative aux transports internationaux ferroviaires - position de l'UE	19
---	----

ENVIRONNEMENT

- Le train de mesures sur les déchets fixe des objectifs de recyclage et de réemploi plus ambitieux 19
- Réception par type pour les carburants et mesure des émissions 20
- Label écologique - allongement de la période de transition 20
- Véhicules à moteur - nouveau système de réception par type et de surveillance du marché..... 21

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 22

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION

L'apprentissage tout au long de la vie

Le Conseil a adopté une recommandation révisée relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (doc. [8299/18](#)).

L'actuelle recommandation relative aux compétences clés a été adoptée en 2006.

La recommandation révisée vise à tenir compte des changements importants qui sont intervenus depuis lors, tels que le passage au numérique, ainsi qu'à mieux préparer les citoyens à des marchés du travail en mutation et à une société diverse et numérique.

La recommandation révisée s'attache à la manière dont le système éducatif peut relever les défis mis en évidence par la dernière enquête PISA en date, et au besoin toujours croissant pour les apprenants, quel que soit leur âge, de développer leurs compétences clés tout au long de leur vie, y compris les compétences non techniques et la créativité.

Un accent tout particulier est mis sur des domaines tels que les compétences de base, la motivation des jeunes, notamment des filles, à étudier les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, et le fait de favoriser le développement de compétences entrepreneuriales.

La promotion de valeurs communes, l'éducation inclusive et la dimension européenne de l'enseignement

Le Conseil a adopté une recommandation relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (doc. [8015/18](#)).

La recommandation reconnaît la nécessité de promouvoir une dimension européenne de l'enseignement afin d'accroître la compréhension du patrimoine commun européen et la conscience de la diversité sociale et culturelle de l'UE et de ses États membres.

La recommandation souligne également l'importance de l'éducation inclusive dans tous les environnements d'apprentissage, par une intégration à tous les niveaux de l'éducation, quel qu'en soit le type et dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la "déclaration de Paris" de mars 2015 sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination. Par cette déclaration, les États membres étaient invités à renforcer la coopération au niveau de l'UE dans quatre domaines:

1. s'assurer que les enfants et les jeunes acquièrent des compétences sociales, civiques et interculturelles grâce à la promotion des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux, de l'inclusion sociale, de la non-discrimination et de la citoyenneté active;
2. renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, s'agissant en particulier de l'usage de l'internet et des réseaux sociaux, afin de développer une résistance à toutes les formes de discrimination et d'endoctrinement;
3. encourager l'éducation des jeunes défavorisés en veillant à ce que nos systèmes d'éducation et de formation répondent à leurs besoins;
4. promouvoir le dialogue interculturel à travers toutes les formes d'apprentissage, en coopération avec les autres politiques sectorielles et les autres acteurs concernés.

Concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation

Le Conseil a adopté des conclusions sur la concrétisation de l'idée d'un espace européen de l'éducation (EEE) (doc. 8504/18 + COR 1).

Les conclusions soulignent le rôle essentiel de l'éducation et de la culture pour le rapprochement des Européens et pour l'avenir de l'UE. Les conclusions invitent les États membres à coopérer et à poursuivre leur réflexion sur une idée commune d'un EEE, notamment les buts, les objectifs et le champ d'application qu'il pourrait avoir, et sur ses liens avec le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2020. L'accent est mis en particulier sur Erasmus+, les compétences numériques et l'éducation numérique, l'enseignement supérieur, l'éducation inclusive et de qualité élevée, la participation de nouveaux acteurs, notamment les groupes défavorisés, l'apprentissage des langues et la reconnaissance des qualifications.

Le Conseil a adopté ses conclusions le jour même de l'adoption, par la Commission européenne, d'un nouveau train de mesures visant à soutenir la mise en œuvre de l'EEE d'ici 2025.

L'éducation a été choisie comme premier sujet du nouveau programme des dirigeants, lorsque les dirigeants de l'UE se sont réunis à Göteborg en novembre 2017. À l'issue de cette réunion, le Conseil européen a adopté en décembre 2017 des conclusions appelant à poursuivre les travaux relatifs à certaines initiatives dans le domaine de l'éducation. En février, les ministres de l'éducation ont tenu un débat d'orientation sur le suivi de ces conclusions du Conseil européen.

Le potentiel des universités pour la croissance régionale et le développement des aptitudes liées à l'esprit d'entreprise et à l'innovation

Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle essentiel dans l'édification de sociétés fondées sur la connaissance et inclusives, en dotant les étudiants de connaissances, d'aptitudes et de compétences avancées qui répondent à la demande du marché du travail en capital humain hautement qualifié. Une coopération accrue entre les établissements d'enseignement supérieur, la recherche, l'entreprise, le secteur public et la société civile peut donc constituer un levier puissant pour renforcer le potentiel économique, social et culturel des communautés locales et des régions concernées. Une telle coopération peut aussi contribuer à créer des sociétés inclusives et novatrices fortes, favoriser la croissance régionale et lutter contre les disparités entre régions.

Dans ce contexte, le Conseil a tenu un débat d'orientation centré plus particulièrement sur le type de mesures et d'incitations que les gouvernements et les autorités régionales pourraient mettre en place pour stimuler le potentiel des établissements d'enseignement supérieur et sur le rôle des stratégies de spécialisation intelligente et des synergies entre les différents instruments pertinents.

Les ministres ont reconnu que la coopération entre les universités, les entreprises et les autorités locales était essentielle pour renforcer le développement et la cohésion. Cette synergie peut favoriser l'accès des étudiants à un meilleur enseignement et mieux les préparer au marché du travail et au passage au numérique. Les programmes de mobilité, y compris pour les enseignants et les professeurs, devraient être encouragés aux niveaux régional et national.

Divers

– *Lutter contre l'antisémitisme par l'éducation: orientations à l'intention des décideurs*

La présidence a informé le Conseil du rôle que les gouvernements peuvent jouer dans la lutte contre l'antisémitisme et a présenté la publication élaborée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE sur le thème de la lutte contre l'antisémitisme par l'éducation - orientations à l'intention des décideurs.

D'une part, les gouvernements peuvent lutter de manière proactive contre l'antisémitisme au moyen de l'éducation, en veillant à ce que les systèmes d'enseignement dotent les étudiants d'une résilience à l'antisémitisme et à d'autres formes de préjudice. D'autre part, les gouvernements doivent réagir efficacement à l'antisémitisme dans les milieux et les structures éducatifs.

Les orientations du BIDDH fournissent des recommandations concrètes pour transformer les engagements politiques en action et présentent des mesures pratiques que les gouvernements sont invités à prendre pour améliorer la compréhension et la prévention de l'antisémitisme ainsi que la formation à ce sujet et les réactions à ce phénomène, de même que des exemples de bonnes pratiques provenant de tout l'espace de l'OSCE.

– *Journée européenne du sport scolaire*

La Commission a informé le Conseil de son initiative en faveur d'une journée européenne du sport scolaire. L'événement, qui aura lieu le 29 septembre 2018 durant la semaine européenne du sport, sera consacré au thème "faire bouger l'école" et offrira aux enfants des possibilités d'être actifs à l'école. La Commission a saisi cette occasion pour encourager les États membres à promouvoir cette initiative.

– *Programme de travail de la prochaine présidence autrichienne*

La prochaine présidence autrichienne a présenté ses priorités et son programme de travail dans le domaine de l'éducation. La présidence axera entre autres ses travaux sur le règlement relatif à Erasmus+, sur une recommandation concernant la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur et de fin d'études, et sur une recommandation visant à renforcer l'apprentissage des langues.

JEUNESSE

Le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe (doc. [7834/18](#)).

L'un des objectifs des conclusions consiste à amener les jeunes à prendre conscience de leur rôle dans la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent, le populisme et la marginalisation. Le but est également de créer un environnement propice à la coopération future et à l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle des jeunes dans la promotion de la paix, de la sécurité et de sociétés solidaires.

Le rôle de la jeunesse pour faire face aux défis démographiques

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rôle de la jeunesse pour faire face aux défis démographiques dans l'Union européenne (doc. [8301/18](#)).

L'UE connaît actuellement une transition démographique impliquant la diminution des taux de natalité et de mortalité jusqu'alors élevés, à mesure que la région se dirige vers un système économique post-industrialisé.

Dans ce contexte, les conclusions visent à faire prendre conscience des changements démographiques survenant en Europe et de leur incidence considérable sur les sociétés en général et sur les jeunes en particulier. Les conclusions soulignent également le rôle de la mobilité et l'importance de doter les jeunes des compétences nécessaires pour relever ces défis.

"L'avenir de l'Europe et les jeunes - la croissance économique et la cohésion sociale" est l'une des quatre grandes priorités de la présidence bulgare.

Priorités futures de la politique européenne de la jeunesse

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur les priorités essentielles de la coopération future dans le secteur de la jeunesse, notamment sur la manière dont l'apport du dialogue structuré (les 11 objectifs pour la jeunesse européenne) et celui d'autres acteurs concernés peuvent contribuer à ces priorités.

Les débats au sein du Conseil ont été introduits par un discours d'ouverture de M. Hassan Al Hilou, créateur de la fondation Youth Talks.

Le débat était destiné à alimenter la discussion sur la stratégie européenne renouvelée en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027, présentée le même jour par la Commission européenne au moyen d'une communication intitulée "Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes: une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse". Dans sa communication, la Commission met l'accent sur trois domaines d'action:

- favoriser la participation des jeunes à la vie civique et démocratique;
- rassembler des jeunes de toute l'Europe et au-delà pour promouvoir la participation volontaire, la mobilité à des fins d'apprentissage, la solidarité et la compréhension interculturelle;
- soutenir l'autonomisation des jeunes grâce à la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail socio-éducatif.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, adoptée par le Conseil en 2009 dans sa résolution relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, arrive à terme cette année.

Réunion à l'heure du déjeuner du "forum informel" consacré à la "restructuration du dialogue structuré"

Les ministres de la jeunesse des États membres assurant les présidences actuelle, passée et future ainsi que la Commission ont tenu un débat informel au cours du déjeuner en présence de représentants des organisations européennes de la jeunesse des États membres susmentionnés. La discussion s'est déroulée dans le cadre du processus de dialogue structuré existant entre les jeunes et les décideurs. Le dialogue structuré est un outil bien établi de consultation des jeunes.

Au cours de la discussion, quatre voies d'amélioration du processus de dialogue structuré existant ont été mises en avant: la participation d'un public plus diversifié, notamment de jeunes défavorisés ou présentant un handicap, le suivi des résultats obtenus, le renforcement de la transparence à tous les niveaux et l'amélioration de la communication.

Divers

– *Programme de travail de la prochaine présidence autrichienne*

La prochaine présidence autrichienne a présenté ses priorités et son programme de travail dans le domaine de la jeunesse. La présidence mettra notamment l'accent sur le corps européen de solidarité, Erasmus+ et la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse.

CULTURE

Mettre en avant le patrimoine culturel dans les politiques de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur la nécessité de mettre en avant le patrimoine culturel dans les politiques de l'UE (doc. [8544/18](#)).

Ces conclusions ont pour objectif de sensibiliser l'ensemble des parties intéressées aux avantages mutuels que présente l'intégration du patrimoine culturel dans d'autres politiques de l'UE. Les États membres et la Commission sont invités à mettre en avant le patrimoine culturel dans les politiques concernées de l'UE, par exemple en faisant du patrimoine leur objectif stratégique lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre d'autres politiques de l'UE.

Le Conseil a adopté pour la première fois en 2014 des conclusions spécifiquement consacrées au patrimoine culturel, et le Conseil européen a expressément affirmé, lors de sa réunion de décembre 2017, que la culture et le patrimoine culturel étaient essentiels à l'édification de sociétés inclusives et cohésives, ainsi qu'au maintien de la compétitivité de l'Europe.

L'année 2018 a été désignée Année européenne du patrimoine culturel.

La voie à suivre: une vision à long terme de la contribution de la culture à l'UE après 2020

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le rôle que la culture peut jouer dans l'avenir de l'Europe après 2020. Au cours du débat, les ministres ont accordé une attention particulière aux mesures qui peuvent être prises au niveau de l'UE, notamment dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel (CFP), afin de relever le niveau d'ambition des actions menées actuellement dans le domaine de la culture. Ils ont salué l'intention de la Commission de proposer un programme ciblé dans le domaine de la culture et des médias, qui soit doté d'un budget majoré par rapport à l'actuel programme "Europe créative".

Les ministres sont convenus que la culture est une force de cohésion qui peut renforcer les liens au sein d'une société et jouer un rôle essentiel pour ce qui est de lutter contre les tendances négatives telles que la montée du populisme et du nationalisme, la crainte d'attentats terroristes ainsi que la remise en cause des institutions démocratiques. Ils ont également partagé l'avis que la culture peut constituer un moteur de l'UE dans l'après-2020 et qu'elle devrait par conséquent occuper une place plus importante dans les politiques de l'UE.

Le débat a permis de faire ressortir d'autres éléments jugés importants: la création de contenu nouveau dans différents secteurs culturels, la diffusion au moyen de nouveaux outils numériques, un meilleur accès des jeunes à la culture et la mobilité des professionnels de la création et des artistes dans le cadre d'un programme du type Erasmus+ consacré à la culture, à la diversité et au multilinguisme.

Dans ses conclusions de décembre 2017, le Conseil européen a reconnu le rôle fondamental joué par la culture pour ce qui est de faire face aux principaux problèmes sociaux et économiques.

Divers

- ***Directive modifiant la directive TVA en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée: participation active aux négociations du point de vue de la politique culturelle***

La délégation allemande a informé le Conseil des propositions de modification des règles actuelles régissant la fixation des taux de TVA, notamment en ce qui concerne les œuvres d'art.

Le 18 janvier, la Commission européenne a présenté une proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en vue d'actualiser les règles relatives à l'application de taux réduits de TVA. La proposition étend le champ d'application des taux réduits de taxation afin d'y inclure tous types de biens et de services, mais elle dresse aussi une liste noire de produits et services pour lesquels il est interdit d'appliquer un taux réduit de TVA. Cette liste comprend les œuvres d'art et les instruments de musique.

L'Allemagne, appuyée par plusieurs États membres, a demandé que des dispositions soient prévues pour permettre l'application de taux réduits de taxation également aux recettes provenant d'œuvres d'art et d'instruments de musique.

Règlement concernant l'importation de biens culturels

La délégation française a attiré l'attention du Conseil sur le projet de règlement concernant l'importation de biens culturels, qui est actuellement examiné au sein du Conseil par des spécialistes de l'union douanière. Le règlement proposé vise à renforcer la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

La France, appuyée par certains États membres, a préconisé d'assurer un équilibre entre l'exigence de traçabilité et de contrôle des flux internationaux de biens culturels les plus à risque et la fluidité des échanges licites de ces mêmes biens pour préserver convenablement la place et le fonctionnement du marché de l'art européen.

– Capitales européennes de la culture 2022

Les délégations lituanienne et luxembourgeoise ont présenté au Conseil les initiatives lancées par les villes de Kaunas, en Lituanie, et d'Esch-sur-Alzette, au Luxembourg, qui avaient été désignées Capitales européennes de la culture pour l'année 2022.

– Programme de travail de la future présidence autrichienne

La prochaine présidence autrichienne a présenté ses priorités et son programme de travail dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel. La présidence se concentrera, entre autres, sur le plan de travail en faveur de la culture pour l'après-2018, le programme qui succédera au programme "Europe créative", les relations culturelles internationales et les contenus culturels, médiatiques et créatifs dans un monde numérique.

SPORTS

Rôle du sport dans la promotion de valeurs communes de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la promotion des valeurs communes de l'UE par le sport (doc. [8032/18](#)).

Dans ces conclusions, le rôle du sport et du volontariat est souligné en tant qu'outil permettant de lutter contre des phénomènes comme la xénophobie, le racisme et l'intolérance.

Exploitation commerciale du sport de haut niveau

Le Conseil a consacré un débat d'orientation à l'exploitation commerciale du sport de haut niveau et à la viabilité du modèle européen du sport.

Le modèle européen du sport repose traditionnellement sur une "structure pyramidale" avec, au sommet, le sport professionnel et de haut niveau et, à la base, le sport de masse sur lequel s'appuie toute la structure. Les clubs sportifs ont un rôle important à jouer pour rapprocher les gens; ils contribuent à la stabilité sociale et promeuvent l'activité sportive au niveau local.

Ce modèle positif est néanmoins mis sous pression, à mesure que le sport se transforme d'une activité purement ludique en un secteur économique en croissance. Le financement privé est de plus en plus consacré aux sports professionnels et de haut niveau, et surtout aux disciplines qui attirent une large couverture médiatique. Cela a des répercussions sur le financement destiné au sport de masse.

Au cours du débat, les ministres ont prêté une attention particulière aux risques que fait peser sur les sports moins populaires et les petits clubs le fait que les recettes sont allouées principalement à un nombre restreint de clubs de haut niveau et de sports de premier plan, aux possibles effets négatifs sur les clubs de sport et sur les communautés locales/régionales et aux mesures que les autorités publiques pourraient prendre pour remédier à ces problèmes.

Les ministres sont convenus que le modèle européen du sport avait fait ses preuves au fil du temps mais qu'il était actuellement nécessaire de le soutenir dans le contexte d'une mondialisation et d'une exploitation commerciale croissantes. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'assurer un équilibre entre le sport en tant qu'il est porteur de valeurs humaines et le sport en tant qu'entreprise commerciale ayant le profit comme objectif principal. La concentration des ressources financières dans les mains d'un nombre restreint de clubs de premier plan dans les sports les plus populaires pourrait avoir une incidence négative non seulement sur les petits clubs, mais également sur le système sportif dans son ensemble. Les ministres ont estimé que les pouvoirs publics pouvaient jouer un rôle actif sans pour autant porter atteinte à la souveraineté des organisations sportives, par exemple en permettant le financement et la mise en œuvre de projets et en renforçant la coopération et le dialogue avec les organisations sportives.

Discussion au cours du déjeuner

Lors d'un déjeuner informel, les ministres des sports ont abordé le thème suivant: "L'avenir des compétitions de clubs et des compétitions d'équipes nationales", en présence du président de l'UEFA, M. Aleksander Čevertin.

Divers

– Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (Montréal, 16 et 17 mai 2018)

La présidence a rendu compte au Conseil des dernières réunions de l'AMA, auxquelles la Bulgarie avait participé avec la Pologne, la Belgique et la Roumanie.

Quelque 120 représentants d'organisations internationales liées à la lutte contre le dopage, 24 organisations de lutte contre le dopage, 14 États membres et des représentants de fédérations sportives bulgares y avaient participé.

Les principaux ateliers avaient porté sur les enquêtes et la protection des données à caractère personnel dans le cadre de la lutte contre le dopage et sur la formation en tant qu'élément de la prévention. La réunion avait également été l'occasion d'aligner les positions des États membres au sujet des modifications devant être apportées au code de l'AMA.

– ***Réunion informelle des ministres des sports de l'UE (Paris, 31 mai 2018) et signature d'une déclaration pour une "Europe du sport" à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024***

La délégation française a attiré l'attention du Conseil sur la réunion informelle des ministres des sports de l'UE qui se tiendra prochainement à Paris, lors de laquelle les ministres visiteront les sites qui accueilleront les Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

Cette réunion sera également l'occasion de procéder à un échange de vues consacré aux enseignements à tirer de cet événement sportif majeur et de signer une déclaration sur la création d'une "Europe du sport".

– ***Programme de travail de la future présidence autrichienne***

La future présidence autrichienne a présenté ses priorités et son programme de travail dans le domaine du sport. Elle se concentrera, entre autres, sur la dimension économique du sport, le lien entre le sport et la santé, la lutte contre et le dopage et le programme de suivi d'Erasmus+.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

Dates des élections au Parlement européen

Le Conseil a adopté une [décision](#) fixant du 23 au 26 mai 2019 les dates des prochaines élections au Parlement européen. Ces dates ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil après consultation du Parlement européen.

Selon la loi électorale de 1976, les élections au Parlement européen se tiennent durant la période située entre le jeudi et le dimanche de la première semaine complète du mois de juin. Toutefois, s'il s'avère impossible de tenir des élections au cours de cette semaine, la loi permet au Conseil, après consultation du Parlement européen, de statuer à l'unanimité pour fixer d'autres dates, à condition que celles-ci ne se situent pas plus de deux mois avant la période prévue par la loi électorale ou plus d'un mois après celle-ci.

Le Conseil a fixé d'autres dates pour trois précédents scrutins (1984, 1989 et 2014).

AGRICULTURE

Agriculture biologique

Le Conseil a adopté un règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

Le nouveau règlement encourage le développement durable de la production biologique dans l'UE et vise à garantir une concurrence loyale aux agriculteurs et aux opérateurs, à prévenir la fraude et les pratiques déloyales et à renforcer la confiance des consommateurs à l'égard des produits biologiques.

Voir le communiqué de presse: [Agriculture biologique: l'UE se dote de nouvelles règles](#)

TRANSPORTS

Convention relative aux transports internationaux ferroviaires - position de l'UE

Le Conseil a adopté une décision établissant la position à prendre par l'UE lors de la 55^e session de la commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses instituée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en ce qui concerne certaines modifications apportées à l'appendice C de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF), applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 (doc. [7209/18](#) + [7209/18 ADD 1](#)). Cette session se déroulera à Berne, en Suisse, le 30 mai 2018.

ENVIRONNEMENT

Le train de mesures sur les déchets fixe des objectifs de recyclage et de réemploi plus ambitieux

Le Conseil a adopté le [train de mesures sur les déchets, qui fixe de nouvelles règles relatives à la gestion des déchets et établit des objectifs juridiquement contraignants en matière de recyclage](#).

D'ici 2035, 65% des déchets municipaux devront être recyclés. Les États membres mettront en place, d'ici le 1^{er} janvier 2025, une collecte séparée des textiles et des déchets dangereux produits par les ménages. En outre, ils feront en sorte que, d'ici le 31 décembre 2023, les biodéchets soient collectés séparément ou recyclés à la source (grâce au compostage domestique, par exemple). Ces mesures viennent s'ajouter à la collecte séparée qui existe déjà pour le papier et le carton, le verre, les métaux et les matières plastiques.

La législation définit des objectifs de recyclage spécifiques pour des types d'emballage particuliers. D'ici 2030, les États membres recycleront 55% des emballages en plastique, 30% des emballages en bois, 80% des emballages en métaux ferreux, 60% des emballages en aluminium, 75% des emballages en verre et 85% des emballages en papier et en carton.

Voir également le communiqué de presse: [Gestion des déchets et recyclage: le Conseil adopte de nouvelles règles](#)

Déclarations

Réception par type pour les carburants et mesure des émissions

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission concernant les dispositions relatives aux essais au moyen de systèmes portables de mesure des émissions (PEMS) et les prescriptions concernant la réception par type pour tous carburants (doc. [8395/18](#) et [7472/18](#)).

Ce règlement actualise le règlement (UE) n° 582/2011 en mentionnant de nouvelles normes pour les mélanges de carburants pour moteurs diesel et le gazole paraffinique, la mesure des émissions et les essais connexes de mesure des émissions des carburants. Les prescriptions réglementaires sont renforcées afin de résoudre les questions liées à une annulation des essais et d'apporter une plus grande clarté en particulier en ce qui concerne les mesures des émissions de NO_x. La procédure précise également à présent les méthodes de calcul pour les carburants alternatifs.

Le règlement de la Commission est soumis à la "procédure de réglementation avec contrôle". Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut à présent adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Label écologique - allongement de la période de transition

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission concernant la durée de la période de transition pour les produits qui ont obtenu le label écologique de l'UE (doc. [8396/18](#) et [7490/18](#)).

Cette décision accorde aux producteurs de détergents pour lave-vaisselle, détergents pour lave-vaisselle industriels ou destinés aux collectivités, détergents pour vaisselle à la main, détergents textiles et détergents textiles à usage industriel ou destinés aux collectivités un délai supplémentaire de 12 mois pour adapter leurs produits afin de les rendre conformes aux règles mises à jour du label écologique de l'UE.

La décision de la Commission est soumise à la "procédure de réglementation avec contrôle". Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut à présent adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

MARCHÉ INTÉRIEUR

Véhicules à moteur - nouveau système de réception par type et de surveillance du marché

Le Conseil a adopté un [règlement visant à réformer le système de réception par type et de surveillance du marché des véhicules à moteur dans l'UE](#).

La Lettonie, la République tchèque, la Slovaquie et l'Allemagne se sont abstenues lors du vote.

Cette réforme majeure modernise le système actuel et améliore les tests de contrôle des émissions des voitures.

Le but de cette réforme est d'atteindre un niveau élevé de sécurité et de performance environnementale des véhicules et de combler les principales lacunes mises en évidence dans le système de réception par type actuel.

Des modifications importantes sont introduites dans trois domaines, avec des mesures renforçant:

- la qualité des essais dont les résultats déterminent la délivrance d'une autorisation de mise sur le marché d'un véhicule grâce à l'amélioration des services techniques;
- la surveillance du marché visant à contrôler la conformité des véhicules déjà commercialisés et prévoyant que les États membres et la Commission puissent réaliser des vérifications des véhicules sur site, afin de constater les défaillances au plus tôt;
- la supervision du processus de réception par type, notamment en habilitant la Commission à réaliser des évaluations périodiques des autorités nationales compétentes en matière de réception par type et grâce à la création d'un forum pour l'échange d'informations sur la mise en œuvre, constitué de représentants des autorités nationales chargées de la réception et de la surveillance du marché.

La mise en œuvre harmonisée des nouvelles règles dans l'ensemble de l'UE permettra de réduire les différences d'interprétation et d'application par les autorités nationales compétentes en matière de réception par type et les services techniques nationaux.

En outre, le nouveau système permettra de constater les défauts de conformité à un stade précoce.

Le règlement sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2020.

Voir également le communiqué de presse: [Nouveau système de réception par type et de surveillance du marché des véhicules à moteur: le Conseil conclut la réforme du secteur](#)

[Déclarations de la Commission - Déclaration de la République tchèque et de la Lettonie - Déclaration de l'Allemagne](#)

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 22 mai 2018, le Conseil a approuvé la réponse aux demandes confirmatives n° 31/c/01/17 (doc. [5532/18](#)) et n° 02/c/01/18 (doc. [5170/18](#)).
